

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

Convocation du : 09/11/2017

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents :

Mmes : Christine JEUNOT-Laurence WEBER

MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON- Pascal CHARDON-Jean-Louis CHOPARD- Bernard DEGOIS-

Ghislain HOUSER- Christophe HUGUENIN- Laurent JEAMBRUN

Absent : néant

Absent excusé : néant

1. Délibération 2017-26 : Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Maïche

Le maire rappelle la proposition du Président de la CCPM pour la modification des statuts pour essentiellement trois compétences :

▶ **GEMAPI** : Mise en conformité avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », rendant cette compétence obligatoire, à compter du 01/01/2018.

▶ **EAU ET ASSAINISSEMENT** : Prise de compétence obligatoire au 01/01/2020 pour lesquelles il a été proposé d'anticiper au 01/01/2018 dans un souci de maintenir, d'une part, le bénéfice de la dotation d'intercommunalité bonifiée et, d'autre part, d'apporter un service de qualité à l'échelle intercommunale.

▶ **ACTION SOCIALE** : Retour aux transferts de compétences prévu par la Loi, à savoir un retour au Département des missions qui sont de sa compétence et pour lesquelles le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) avait choisi d'exercer et développer lui-même ces compétences.

Le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM) qui seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2018 avec prise des compétences GEMAPI et ACTION SOCIALE,**
- **Demande que la compétence EAU et ASSAINISSEMENT soit retirée dans le cadre des nouveaux statuts de la CCPM.**

2. Délibération 2017-27 : Prix du stère de bois de chauffage

Le coût d'exploitation pris en charge par la commune toujours en augmentation, le maire propose d'actualiser le prix du bois de chauffage

▶ **Le conseil municipal décide de passer de 24 € à 25 € le prix du stère de bois de chauffage, à compter du 1^{er} janvier 2018**

3. Délibération 2017-28 : Rapport d'activités 2016 du SIVU de l'eau

Le rapport d'activités du SIVU de l'eau a été approuvé sans observation.

4. Délibération 2017-29 : Convention du droit de chasse

La convention du droit de chasse de l'ACCA de Cernay l'Eglise étant échue au 31 juillet 2017, le conseil municipal décide son renouvellement pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2023. Cette convention prévoit une indemnité annuelle versée par l'ACCA à la commune.

► **le conseil municipal fixe l'indemnité à 20 € au lieu de 16 €, à compter de 2018.**

5. Délibération 2017-30 : Vente du terrain d'aisance AB308 en limite de propriété

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2131-11, Monsieur Christophe Huguenin n'a pas participé à cette délibération étant concerné par l'achat du terrain

Suite à la demande de Monsieur et Madame HUGUENIN pour l'achat du terrain d'aisance en limite de leur propriété, le conseil municipal décide la cession aux conditions suivantes :

-Terrain cadastré « Sous la Velle » AB 308 d'une superficie de 66 centiares :

-Prix : 8 € le m² soit prix de vente 528€

-Les honoraires de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

► le maire est autorisé à signer l'acte de vente

6. Délibération 2017-31 : Suppression du poste de rédacteur et création d'un poste d'adjoint administratif principal

En vue du départ en retraite de la secrétaire et du recrutement d'un nouvel agent, le tableau des emplois doit être modifié : - au 31 décembre 2017, suppression du poste de rédacteur (durée hebdomadaire 13h)
- au 1^{er} janvier 2018, création d'un poste d'adjoint administratif principal avec une durée hebdomadaire de 15h.

7. Délibération 2017-32 : Nouveau régime indemnitaire du personnel

La législation impose un nouveau régime indemnitaire pour le personnel de la fonction publique, dénommé **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

La commune de Cernay l'Eglise a depuis plusieurs années mis en place un régime indemnitaire à son personnel.

Ce régime indemnitaire doit être actualisé conformément aux conditions données par la réglementation, à compter du 1^{er} janvier 2018.

► **le conseil municipal approuve la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.**